



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **7 juillet 2026 à 19h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site Web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : [www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct](http://www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct)

### Emplacement de la demande :

396, Boulevard de Maisonneuve Ouest (lot 1 583 665)

### Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre la reconstruction des balcons situés à l'arrière de la propriété qui créerait un espace découvert en cour arrière mesurant 4,21 mètres de profondeur, et ce, bien que le Règlement de zonage 1303 prévoit au tableau 2 du point (1) de la sous-section 5.3.3 que lorsque la hauteur du mur arrière du bâtiment principal mesure entre 7,62 mètres et 10,67 mètres, la profondeur de l'espace découvert de la cour arrière doit être de minimum 7,62 mètres, soit une différence de 3,41 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur le site web de la ville. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne : <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/>.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser en personne au comptoir du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, ou par courriel à [permis@westmount.org](mailto:permis@westmount.org).

FAIT à Westmount, ce lundi 22 juin 2026.

**David Lapointe**  
Assistant greffier de la ville